



CES

CONFÉDÉRATION
EUROPÉENNE
DES SYNDICATS

Introduction par : John Monks Secrétaire Général de la Confédération Européenne des Syndicats

CFDT - Meeting

To be checked against delivery

Monsieur le Secrétaire général, chers délégués, chers invités de la CFDT, je suis heureux de représenter la CES aujourd'hui et exprimer pourquoi la CES soutient le traité constitutionnel.

Nous nous retrouvons à un moment de grands défis pour les travailleurs européens.

L'Europe n'est donc pas dans une bonne passe actuellement. Ce sentiment d'insécurité, ce chômage élevé, et cette inquiétude pour l'avenir imprègnent le climat actuel - climat qu'exploite l'extrême droite, la droite raciste.

Ce climat est encore assombri par des politiciens sans vergogne dans certains états membres et au niveau de l'Union Européenne.

La seule réponse au problème qu'apportent les chefs d'Etat et ceux qui font la politique européenne est une réponse néo libérale.

Américaniser l'Europe, embaucher et licencier plus et plus facilement, travailler jusqu'à l'épuisement, avoir des horaires de travail plus lourds, diminuer les retraites, instaurer des systèmes de protection sociale à bon marché, moins de services publics, et des négociations collectives affaiblies.

C'est leur message fondamental - et c'est un coup de poignard dans le cœur pour tout syndicaliste et travailleur européen.

Pourquoi ? Parce que nous constituons un obstacle aux régressions sociales que ce nouveau consensus veut mettre en oeuvre.

C'est nous qui élevons un rempart entre l'Europe actuelle et un futur néo libéral. Nous ne sommes pas seuls, nous avons des alliés, mais la responsabilité centrale nous incombe.

Nous avons des armes puissantes bien à nous. Nous sommes, sans doute, la force organisée la plus importante, la mieux implantée en Europe.

Un Premier Ministre de l'Union européenne a dit « nous savons tous ce que nous devons faire mais nous ne savons pas comment gagner les élections une fois que c'est fait ».

La force de l'Europe, notre première alliée, c'est la démocratie. Le droit de vote est un atout des travailleurs et des travailleuses.

Face à l'insécurité, les peuples d'Europe attendent de leurs gouvernements qu'ils les rassurent et qu'ils les soutiennent. Mais aujourd'hui, cette démocratie doit être étendue aux relations sociales au choix économique, sociaux, environnementaux.

Cette appréciation a motivé la prise de position de la CES sur le traité constitutionnel.

Si les référendums sont positifs dans les dix pays qui y recourent, nous aurons une nouvelle Constitution pour l'Union Européenne. Cela nous aidera. Cela sera un point d'appui pour les

travailleurs.

Je suis les débats en France avec beaucoup d'intérêt mais j'hésite à m'en mêler.

Mais nous n'avons rien à gagner à la pratique de la confusion.

Par exemple, il est faux de dire que « Bolkestein, délocalisation, Constitution, même logique » comme certains l'affirment.

Nous avons été le premier à dénoncer la directive Bolkestein, avec la manifestation du vingt-cinq novembre dernier et le dix-neuf mars, à Bruxelles. La Commission et le Conseil ont pris en compte notre opposition. La directive sera revue. Nous comptons bien continuer à exercer la pression auprès de la Commission, des gouvernements et au Parlement. La directive Bolkestein est à terre mais nous ne la laisserons pas se relever.

Depuis le traité de Rome en mille neuf cent cinquante sept, la Constitution sera le meilleur dispositif que nous ayons jamais eu dans l'Union Européenne. Cette constitution sera une amélioration importante par rapport au traité de Nice et aux traités précédents.

Il y a des engagements positifs sur le plein emploi et sur le dialogue social. Et il y a la reconnaissance de la notion au service d'intérêt général qui nous invite à reprendre nos actions pour une directive cadre pour les services publics en Europe.

La Constitution intègre la Charte européenne des droits fondamentaux dans sa totalité. Le gouvernement britannique a essayé d'en limiter l'impact mais même des experts juridiques indépendants pensent qu'il n'y est pas parvenu.

La Charte donne des garanties sur les droits à se syndiquer et à faire grève. Ces principes vont sceller des droits dans les vieux états membres et, surtout, ils vont forcer les nouveaux états membres, comme ceux à venir à l'exemple de la Turquie, à intégrer ces droits. Ceci est une avancée massive en faveur de la démocratie et du syndicalisme en Europe et nous ne devons pas en minimiser l'importance. Elle est un point d'appui dans le cadre des négociations au niveau mondial.

Nous avons fait campagne en faveur de l'inclusion de la Charte dans le Traité de Nice. Nous n'y sommes pas parvenus. Cette fois-ci nous avons réussi. Oui ! Le syndicalisme européen est pour une large part l'artisan, avec la société civile, non seulement dans la construction de cette charte mais aussi de son intégration au traité.

En fait voter lors du referendum revient à poser la question : préférons nous le Traité de Nice à la nouvelle Constitution ? Bien sûr que non. Nous aurions aimé plus d'Europe sociale dans la nouvelle Constitution mais il y en a déjà plus que dans le traité de Nice.

Le syndicalisme doit souvent s'opposer pour défendre les intérêts des travailleurs, mais il doit s'appuyer sur les avancées lorsqu'il y en a. C'est cela qui nous rend efficaces et crédibles. Nous ne sommes pas là pour agiter les peurs. Car comme vous dite en France : la peur est mauvaise conseillère. Nous traversons des temps difficiles, mais concernant la Directive sur les Services - Bolkestein - et la Constitution, nous avons réalisé des avancées.

J'espère que les travailleurs pourront être informés de notre point de vue lors du débat pour ce référendum en mai.

Bien sûr, nous avons essayé d'aller plus loin que ce que nous avons finalement obtenu. C'est comme cela que font toujours les syndicats. Le Gouvernement britannique aussi a essayé d'aller plus loin que ce qu'il a obtenu. Et il est totalement faux de prétendre que la nouvelle Constitution s'aligne sur le modèle anglo-américain. Si ce n'est pas une Constitution pour une Europe fédérale, ce n'est pas non plus une Constitution pour un capitalisme effréné.

Je salue donc la position positive de la CFDT avec laquelle je suis d'accord, et je souhaite que votre referendum se passe bien.

Nous avons besoin d'Europe, de plus d'Europe sociale. Cela fait soixante ans que nous vivons en paix. Cela est un acquis inestimable à mettre à l'honneur de la construction européenne. Travailler à 25 pays n'a rien d'évident. Leurs histoires sont tellement différentes, leurs priorités aussi ! Alors, ne sous-estimons pas ce traité constitutionnel qui indique clairement les valeurs que nous partageons.

La tentation du repli national est grande et en tant que britannique je sais que cela peut représenter. Alors, acceptons la complexité de travailler à 25 pays sans prétendre à une hégémonie d'aucun pays.

Seule la réaffirmation des valeurs élaborées dans la partie I et II du traité nous y aidera. La partie III que la CES a contestée et conteste toujours restera en vigueur, quoiqu'il arrive puisqu'elle reprend les anciens traités.

Un « non » n'arrêtera pas l'affairisme, les délocalisations, les restructurations et les privatisations. Le capitalisme international n'a pas besoin d'une Constitution, regardez le Moyen-Orient ou la Chine.

Mais nous OUI - et le texte actuel n'est non seulement une réelle avancée mais c'est bien le seul qui soit à notre disposition en ce moment et pour un avenir proche.

Monsieur le Secrétaire Général, telles sont les positions de la CES sur la Constitution.

Mais notre activité ne s'arrête pas là. Nous sommes touchés par les changements, mais nous n'en sommes pas les victimes passives. Les travailleurs européens craignent que leurs jobs ne soient exportés à l'étranger. Les décideurs politiques doivent combattre l'insécurité généralisée en renforçant les droits des travailleurs pour assurer que le changement soit géré d'une façon positive. C'est la seule façon d'éviter un effet de boomerang vis-à-vis du processus de globalisation.

Aujourd'hui la Commission présente une communication sur les restructurations. Nous comptons bien nous engager résolument dans ce débat. Là encore les références au futur traité seront déterminantes pour exiger de nouveaux droits.

Notre voie est celle qui va de l'avant. Merci de votre soutien - soutenez l'Europe sociale, soutenez les droits fondamentaux, alors soutenez le traité constitutionnel.

*Dernière modification: **avril 7 2005.***

Confédération européenne des syndicats

Maison syndicale internationale (ITUH)

Boulevard du Roi Albert II, 5

B-1210 Bruxelles

Belgique

Tél : +32 (0)2 224 04 11

Fax : +32 (0)2 224 04 54

E-mail : etuc@etuc.org

